



# PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Laval, le 28 juillet 2023

### Cyanobactéries dans la rivière La Mayenne : activation de l'alerte de niveau 1

Depuis cet été, un suivi des éventuelles proliférations de cyanobactéries dans la rivière La Mayenne est effectué, permettant de formuler des préconisations ou de prendre des mesures de restriction d'usages.



**Cyanobactéries :**  
stade d'efflorescence localisée

#### Alerte en cours :

alerte de niveau 1 vérifiée par analyse (0,3 à 5µg/l)

**L'alerte de niveau 1 est activée à compter du 28 juillet 2023 sur l'ensemble de la rivière la Mayenne.**

Consultez l'arrêté :

<https://www.mayenne.gouv.fr/contenu/telechargement/50089/366961/file/recueil-53-2023-114-recueil-des-actes-administratifs-special.pdf>

Retrouvez les préconisations et les mesures de restriction d'usages sur :

[https://www.mayenne.gouv.fr/contenu/telechargement/49828/365396/file/Cyanos\\_Info\\_Alerte1\\_riviere\\_MISEN53\\_2023V2.pdf](https://www.mayenne.gouv.fr/contenu/telechargement/49828/365396/file/Cyanos_Info_Alerte1_riviere_MISEN53_2023V2.pdf)

En période estivale, d'importantes proliférations de [cyanobactéries](#) sont observées dans les plans d'eau et les cours d'eau du département, notamment dans la rivière La Mayenne. La formation de ces cyanobactéries, micro-organismes photosynthétiques, est notamment favorisée par les fortes chaleurs et l'ensoleillement.

Certaines cyanobactéries produisent des toxines pouvant provoquer des troubles de la santé chez l'homme (digestifs, neurologiques, cutanés) et chez certains animaux. Les chiens peuvent être particulièrement vulnérables. Des mesures de précaution telles que l'évitement des zones de prolifération ou le rinçage après immersion permettent de prévenir l'apparition de symptômes.

Les secteurs de baignade autorisée font par ailleurs l'objet d'une surveillance sanitaire par l'Agence Régionale de Santé.

Pour signaler le développement de cyanobactéries : [ddt-secheresse@mayenne.gouv.fr](mailto:ddt-secheresse@mayenne.gouv.fr)

Pour toute question sanitaire sur les cyanobactéries : [ars-pdl-se-eaux-loisirs@ars.sante.fr](mailto:ars-pdl-se-eaux-loisirs@ars.sante.fr)

Plus d'information : <https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-et-biodiversite/Eau/Cyanobacteries/Cyanobacteries-adopter-les-bons-gestes-un-enjeu-sanitaire>

### Cabinet de la préfète

Tél. : 02 43 01 50 54

Mail : [pref-communication@mayenne.gouv.fr](mailto:pref-communication@mayenne.gouv.fr)

Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

16 place Jean Moulin  
53000 LAVAL

1/1

@Prefet53

Préfet de la Mayenne

@prefet53